**Partenariat de communication**

**avec le logo de l’ARS de Normandie**

**territoire_graphique_ARS**

****

**L'utilisation du logo de l’ARS de Normandie par un acteur extérieur nécessite un accord préalable de la Direction générale de l’ARS de Normandie.**

La demande d’utilisation du logo de l’ARS sur un support extérieur doit être transmise par mail au service communication ([ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)) pour accord de la Direction générale.

La demande doit comporter les éléments suivants :

*Date de la demande*

*Nature du partenariat avec l’ARS*

*Action ponctuelle / récurrente ?*

*Si action financée, dans quel cadre ?*

*Y-a-t-il un ou plusieurs autres partenaires ? Si oui, le(s) quel(s) ?*

*Utilisation du logo : affiche, plaquette, article publicitaire (stylos, agenda etc…)*

*Contact ARS :*

**PIECE-JOINTE : LE SUPPORT sur lequel le logo doit apparaître** (si possible)

Si le support n’a pu être transmis lors de la demande d’utilisation du Logo, il devra l’être avant édition pour avis de la Direction générale de l’ARS de Normandie.

**Rappel : L’ARS ne peut en aucun cas figurer comme partenaire aux côtés d’un partenaire privé.**

Le logo l’ARS ne peut être modifié ou transformé. De plus, son utilisation est régie par un ensemble de règles consultables dans la [Charte d'utilisation](http://10.143.6.9/intranetV2/index.php?option=com_zoo&task=item&item_id=85&Itemid=203) du logotype.

Retrouvez ci-dessous quelques éléments pour l'utilisation du logo.

**Charte d'utilisation du logo**

**1/ Logo pour impression**

Suivant votre logiciel, le logo sera fourni aux formats :

* EPS, pour des logiciels tels que Adobe Illustrator, Photoshop et InDesign,
* JPG, GIF, pour des logiciels de type bureautique.

**1.a/ Co-signature :**

Si le logo de l’ARS de Normandie doit se retrouver avec d'autres logos, il faut alors appliquer le principe de co-signature afin d'obtenir des logos de taille équivalente.

Pour définir la taille du logo de l’ARS de Normandie par rapport aux logos des autres partenaires, il faut prendre comme référence l'espace graphique de hauteur maximale. Faire correspondre cette hauteur maximale avec la hauteur du « **S** » du logotype de l’ARS de Normandie.

**1.b/ Logo ARS de Normandie en Noir & Blanc :**

Le logo ARS peut s'utiliser en noir & blanc. Il peut également être décliné sur fond noir (ou sur fond blanc).

**2/ Logo pour internet**

Le logo est fourni en format PNG 8-bits, format qui inclut la transparence, particulièrement utile pour une utilisation sur un fond de couleur.

Il est proposé en taille unique (142x81 pixels).